

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir: ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-53 - CESSION D'UNE EMPRISE DE 226M² ISSUE DE LA PARCELLE AI 229 IMPASSE DU CHÂTEAU À TOULOUSE MÉTROPOLÉ

Dans le cadre des travaux d'aménagements des continuités piétons/cycles Chemin de la Plaine et Impasse du Château, Toulouse Métropole doit acquérir une partie des emprises de la parcelle cadastrée AI 229. La parcelle AI 229 d'une superficie d'environ 2 786m² appartient au domaine privé communal et accueille actuellement les services techniques de la Commune.

L'emprise nécessaire aux travaux de Toulouse Métropole est estimée à 226m² selon le plan du projet annexé à la présente délibération.

Toulouse Métropole procédera à la reconstruction de la clôture et au déplacement du portail d'accès.

Il est précisé que les frais de géomètres et d'actes seront à la charge de Toulouse Métropole.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale, saisi pour cette cession, a retenu le prix d'un euro le 18/04/2025.

Ainsi, il convient de proposer l'accord de la Commune pour la cession à l'euro symbolique avec dispense de paiement à Toulouse Métropole d'une superficie d'environ 226 m² issue d'un détachement à opérer sur la parcelle AI 229.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la cession d'une emprise de 226m² issue de la parcelle cadastrée AI 229 à Toulouse Métropole, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents afférents à cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Publié le : 26 MAI 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202553-DE
Reçu le 23/05/2025

